

L'APPEL

JANVIER
FEVRIER 98
N° 019

Bimestriel Islamique de Formation et d'Informations Générales

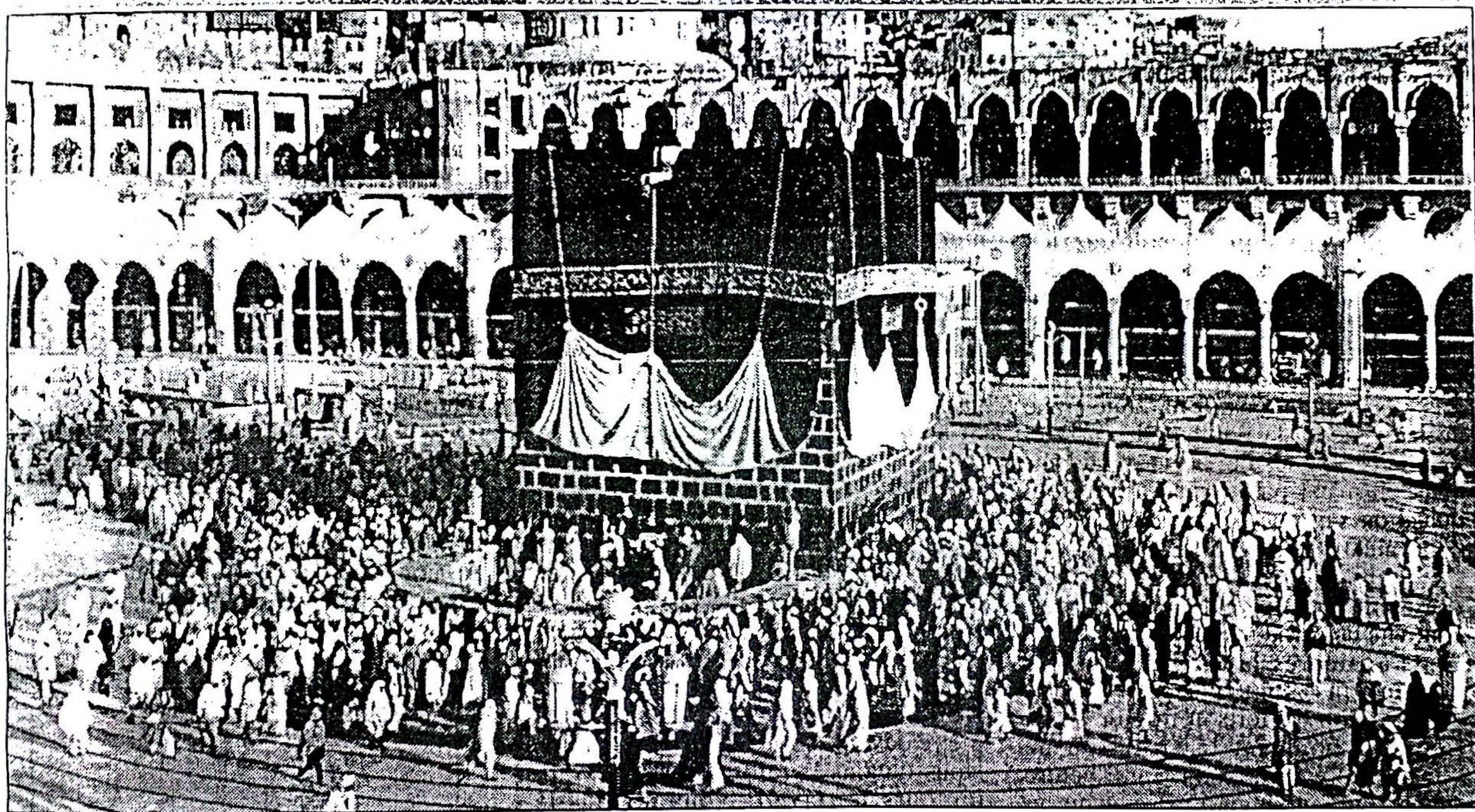
Burkina Faso: 200 F CFA — UEMOA : 250 F CFA - Afrique 350 CFA / US \$ 1 -
Europe DOM, TOM 10 FF Amérique, Asie, Océanie US \$ 2 - Suisse 3 FS

"Que tous ceux qui m'écoutent transmettent le message à d'autres et ceux-là à d'autres encore ; et que les derniers puissent le comprendre mieux que ceux qui m'écoutent directement" (Hadith)

HADJ 98

P.3

Et le consensus!?



• **Contribution de l'Islam au développement de la médecine moderne** P.10

• **La santé et la maladie selon l'Islam** P.11

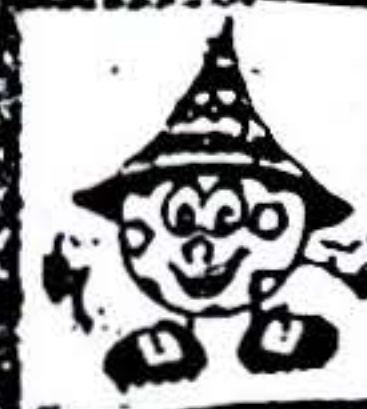
■ **LA BONNE INTENTION EN ISLAM** P.5

■ **LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN QUESTION** P.8



CAN 98 : Oui, Mais

P.9



Le refus d'une dévaluation

On se souvient, c'est au terme d'environ 17 heures de discussion en 48 heures que les chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone franc s'accordaient finalement vers 20 heures 30 minutes autour de l'épineuse question de la dévaluation du franc CFA.

On se souvient, c'était le 11 Janvier 1994. Ce jour-là, le Franc CFA a perdu 50 % de sa valeur par le choix des Chefs d'Etat et de Gouvernement plus ou moins contraint par la France de Michel Roussin et le FMI de Michel Camdessus.

On se souvient, c'est dans une déclaration commune des délégations africaines que Monsieur Antoine Ntsimi, Ministre Camerounais des Finances a fait l'annonce officielle de la dévaluation.

Ce fait date maintenant de trois ans. Mais rares sont ceux qui l'ont vécu, qui l'on totalement oublié.

Trois ans après donc, les pays dévalués et leurs populations vivent toujours les dures conséquences de la dévaluation. Cela pour la simple raison que les mesures d'accompagnement annoncées lors de la dévaluation n'ont pas véritablement suivies. Cela également parce que les maigres augmentations des salaires obtenues ça et là n'ont pas permis aux populations de la zone franc de faire face à la flambée des prix et aux dures réalités de la vie quotidienne. Cela n'est pas surprenant en soi quand on sait que l'objectif affiché de la dévaluation, c'est aussi et surtout un changement de comportement des consommateurs, une plus grande compétitivité des produits locaux...

Trois ans après la dévaluation, les populations sont lassées d'avoir consenti trop d'efforts et trop de sacrifices. Et pourtant la situation ne semble guère s'améliorer. Pire, perdre aujourd'hui son emploi est devenu un fait très banal. Etre au chômage semble être dans la logique des choses. Et, encore et encore, on demande de toujours serrer la ceinture. Pourtant, les dirigeants et les Institutions voient certains indicateurs au vert. Cela pendant que les populations sont au rouge.

Ainsi, à Abidjan, à Bamako, à Cotonou, à Lomé, et à Ouagadougou "y a dra" pour parler comme l'autre. "Because", la dévaluation a gâté les choses. Gâté sur le plan matériel cela s'entend. Mais ce qui semble inquiétant, c'est que les choses se gâtent de plus en plus sur le plan moral. Ce sont les populations elles-mêmes qui se

déprécient. C'est la morale qui agonise. On ne travaille plus. Mais "on fait les affaires". On ne travaille plus mais "joue aux jeux de hasard" dans l'espoir d'être millionnaire. On s'appauvrit davantage en voulant noyer sa misère dans l'alcool et en fondant tous ses espoirs dans les Jokers, PMU et autres.

On se réfugie dans la corruption parce qu'on vit dans un environnement où on est chaque jour appauvrit à cause de l'inflation, de l'inaccessibilité des soins de santé, des licenciements, de l'injustice sociale, de l'impunité... Un environnement où la probité, la loyauté, l'honnêteté et la sincérité sont en passe de devenir des délits nouveaux.

La dépréciation de notre monnaie nous a déprécié. Les gens sont dévalués en plus de leur monnaie. Ils sont sans honneur et sans dignité. Quoi de plus normal que les gens brillent par l'extravagance de leur comportement et leur faiblesse pour les deniers publics.

Spirituellement, les gens sont dévalués, malades. Malades, parce que l'argent est devenu le "dieu des temps modernes". Nous en avons fait une chose dont la présence ou l'absence nous fait courir comme des déréglés. Notre bonheur, c'est l'argent. Notre malheur, c'est l'argent. Notre Paradis, c'est l'argent et si nous ne prenons garde, l'argent fera notre enfer.

Si nous plaçons l'argent au dessus de tout, comment ne serons-nous pas dévalués si l'argent perd de sa valeur ? Il nous faut revenir à Dieu malgré nos difficultés économiques. Car une monnaie peut être dévaluée, réévaluée et évaluée. Le CFA a été dévalué. Il le sera peut être de nouveau. Rien n'est sûr. Mais l'homme pour avoir été honoré par Dieu ne doit pas l'être. Nous devons refuser nous-mêmes d'être dévalués.

Nous devons le refuser par le travail, toujours le travail. Nous devons le refuser par le refus de la corruption. Nous devons le refuser par la recherche du gain licite. Nous devons le refuser par le refus de la cupidité, du vol, du gain facile, de l'usure...

Dieu nous dit dans le Coran : "Nous avons créé l'homme pour une vie de lutte". Cela veut dire que nous avons été créés pour être constamment éprouvés. Nous devons en être conscient et de ce fait travailler pour venir à bout de nos difficultés car après la difficulté, Dieu nous promet le succès comme il le dit dans le saint Coran.

L'APPEL

AU COIN DU BONHEUR

De nombreux événements ont eu lieu dans la famille de l'Appel:

Naissances

- Tiemtoré Tiégo est l'heureux père d'un garçon né le 1er Novembre. Il se prénomme Abus-salam Chamssoudine.

- Yougbaré Amadou a été gratifié par la naissance d'une deuxième fille née le 08 Janvier et prénommée Saïdatou.

Qu'Allah fasse d'eux une progéniture vertueuse !

Mariages

- Congo Mahmoud et Bagayan Aminata, le 29 Novembre 1997 à Ouagadougou.

- Tiemtoré Yacouba et Fati Sambo, le 15 Novembre 1997 à Niamey.

- Sokondo Issa et Kaboré Fall, le 1er Novembre 1997 à Ouahigouya.

- Barry Issa et Kaboré Sali, à Ouagadougou, le 18 Décembre 1997.

Qu'Allah répande sa grâce sur ces nouveaux foyers.

Communiqué

Au Nom de Dieu, Clément et Miséricordieux !

"Nous sommes de Dieu et vers lui nous retournerons"

Le Secrétaire Permanent de la Cellule des Enseignants Musulmans a le profond regret de porter à la connaissance de tous les militants le décès de notre soeur à tous, Mlle Traoré Fatimata le Mercredi 7 Janvier 1998 à Tougan.

Qu'Allah lui pardonne ses fautes et lui gratifie de sa Miséricorde !

Au nom de tous les Enseignants musulmans de la Cellule, il présente ses condoléances à la famille éplorée.

Le Secrétaire Permanent.

L'APPEL

Récépissé

N° : 2010/MIJ/CA-TGI/OUA/P.F.

Directeur de publication
Abibou Thiombiano

Administration - Rédaction -
Abonnement

Siège
01 BP 5716 Ouagadougou 01
Tél.: 30-00-63
Sis à 50 m du siège de l'AEEMB

Saisie : L'Appel
Photocomposition-Impression :
AICD
Tél.: 30-74-93

01 BP 5536 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

HADJ 1998 : Et le consensus !?

Il y a deux mois, nous vous parlions du pèlerinage musulman dans les colonnes de ce même journal. Précisément dans notre précédent numéro, où était fait un compte-rendu détaillé des diverses démarches initiées par certaines associations islamiques pour apporter un plus à l'organisation du voyage aux lieux saints de l'Islam. De retour du Hadj 97, tout le monde, sinon beaucoup de pèlerins avaient en effet exprimé leur mécontentement quant à la manière dont les choses s'étaient passées à la Mecque et à Médine. Des organisations islamiques non sans avoir reconnu le mérite légitime de ceux qui avaient en charge la gestion du voyage, s'étaient engagés à apporter leur contribution à l'amélioration du travail entrepris depuis deux ans déjà par les autorités de notre pays.

La conclusion de notre propos dans le N° 18 de l'Appel, n'était qu'un constat malheureux d'ailleurs : celui de constater justement que ces initiatives mal comprises, mal utilisées, sinon manipulées tout simplement étaient en train de morceler encore une communauté musulmane du Burkina déjà trop éparpillée. Le fait que nous soyons obligés de revenir sur le sujet ne traduit nullement un sentiment d'acharnement. Qu'on ne nous prête pas cette intention. Il ne saurait moins encore être interprété comme une quelconque réaction de désespoir de cause, car l'Appel en tant que modeste bimestriel n'a rien à gagner dans le pèlerinage.

Nous sommes cependant obligés d'en parler parce que l'organisation de ce pilier important de l'Islam est l'objet de bien d'enjeux. Parce que précisément l'image de l'Islam, pour la cause de laquelle vit chaque musulman, chaque association se joue là. Et cette image parlons-en !

Sil y a un fait sur lequel toutes les organisations de notre pays se sont accordées, c'est que le pèlerinage dans son organisation avait besoin de quelques retouches. Et s'il est un acquis dont elles peuvent vraiment se féliciter, c'est celui d'avoir vu leurs préoccupations satisfaites en partie par le Gouvernement à travers la prise en compte de leurs propositions.

En cela, le Conseil des Ministres du 07 Janvier en concédant la désignation désormais du Secrétaire Permanent de la Commission Nationale d'Organisation du Pèlerinage à la Mecque (CNOPM), ainsi que celle d'un deuxième vice-président aux associations islamiques, fait un pas non négligeable. Cela suppose une plus grande implication des organisations en charge de l'Islam dans les affaires du Hadj, mais surtout (et la précision est importante) qu'elles ont désormais plus de responsabilité vis à vis de Dieu et de ses hôtes.

La question du pèlerinage devenant du même coup pour les responsables musulmans un défi à relever étant donné qu'ils ont principalement été à la base de la nouvelle disposition introduite dans la commission d'organisation et qui est supposée pouvoir rendre le Hadj plus agréable. Logiquement, on ne pouvait donc s'attendre (après le compte-rendu du Conseil des Ministres par le Président de la Commission) qu'à une concertation véritable entre toutes les associations islamiques impliquées et à une organisation minutieuse et méthodique du travail, question de prendre toute la mesure de la responsabilité à elle désormais confiée.

Mais c'était oublier déjà la rapacité légendaire dont certains se sont rendus maîtres autour de cette question du pèlerinage. C'était oublier les intérêts et les enjeux politico-financiers que d'autres ont toujours mis en avant lorsqu'il s'est agi de débattre des intérêts de l'Islam. Et c'est bien dommage, surtout que chacun rendra compte au tribunal de Dieu. C'était ignorer le flou et le calouillage que beaucoup ont instauré et souhaitent voir se perpétuer autour de l'organisation du Hadj. C'était ne pas tenir compte du fait qu'au nom de ce pilier sacré de l'Islam, bien d'anecdotes sont connues.

Au nom du Pèlerinage, les musulmans se sont trompés, se sont trahis, se sont haïs. Au nom d'un pilier de l'Islam, les musulmans se sont divisés oubliant du même coup que l'unité islamique est aussi et surtout une obligation : "Accrochez-vous tous ensemble à la corde de Dieu et ne vous divisez point". Commandement divin.

Pire, au nom du Hadj, on a proféré des menaces de mort à l'encontre de frères musulmans. Il ya quelques années certains "patrons du Hadj" ayant appris qu'une association voulait organiser le pèlerinage avaient menacé en ces termes : "Si quelqu'un s'amuse avec cette histoire de pèlerinage, il peut y avoir mort d'homme!".

C'est également au nom du pèlerinage, qu'on peut changer de religion au gré de ses humeurs et devenir pieux candidat à un poste de responsabilité islamique. C'est seulement le Hadj qui peut tirer certains de leur sommeil doux et profond du petit matin et leur faire traverser le bois de Ouaga et ignorer toutes les mosquées sur

le passage pour venir célébrer l'office de Fajr à la Mosquée Centrale. Si et seulement si cela pouvait être pour Dieu. Malheureusement et c'est certain, c'était pour se donner une caution. Comme quoi, la foi en l'argent des pèlerins peut déplacer aussi ses montagnes.

Il a fallu encore le moment du voyage de la maison de Dieu pour que les principes les plus élémentaires de l'Islam en matière de désignation des responsables soient foulés au pieds. Quand il s'agit du Hadj les hadiths ne sont plus valables : "Nous ne concédons pas l'exercice de nos emplois à celui qui en demande" ; ces paroles du prophète sont assurément vaines quand il s'agit de hadj au Faso.

C'est quand il s'agit de discuter des problèmes du Hadj que l'on peut mettre les injonctions du Coran de côté : " ... leurs affaires doivent être réglées au moyen de la consultation mutuelle" Et s'il y a une affaire des musulmans qui n'a pas été réglée par la consultation mutuelle, c'est bien la désignation très controversée du Secrétaire Permanent du Hadj 1998. Sans même avoir attendu la signature du Décret qui crée ce nouveau poste, sans avoir laissé le temps à chaque association de mener la réflexion à son niveau et aux associations de définir ensemble les critères et les modalités de son élection, on a tout simplement préféré la voie expéditive et du sabotage.

A-t-on vraiment et sincèrement posé l'acte au nom de Dieu ? A-t-on réellement pensé aux conséquences possibles que la désignation de celui qui est supposé être le futur Secrétaire Permanent de la Commission Nationale et qui s'est négativement illustré lors des derniers Hadj par un sabotage délibéré du travail, peut avoir sur le prochain pèlerinage ?

L'Islam est une religion de sincérité et les actes posés à l'intention de cette religion n'ont aucune valeur, lorsqu'elles sont posées visant autres objectifs que la seule satisfaction de Dieu.

Ceux qui ont organisé l'élection du Mardi 13 Janvier dernier sont supposés avoir tenu compte du Hadith suivant du prophète : "Ceux qui choisissent des chefs incompetents alors qu'ils pouvaient trouver des gens plus aptes, trahissent Dieu, le prophète et les croyants".

Ceux qui n'ont pas soutenu cette parodie d'élection ont un mérite. Celui d'avoir refusé tout simplement de céder à la manipulation, même si cela ne leur donne aucun droit de nuire à la bonne marche de la future CNOPM. Le devoir d'unité prônée par le Coran leur interdit en effet cette attitude.

L'APPEL

Deuxièmes journées culturelles Islamiques de l'A.M.B. à Banfora

Du 24 au 28 Décembre 1997, la Cité du Paysan Noir a abrité les deuxièmes journées culturelles de l'Alliance Musulmane de Banfora. Notre Envoyé spécial y était.

Placées sous le thème central "l'Islam, culture et développement", ces assises ont connu la participation d'environ 600 séminaristes venus du Mali, de la Côte d'Ivoire et de notre pays. Au-delà du thème principal, les conférences, les prêches, les activités récréatives ont permis de soulever les grands problèmes de l'heure tels que : les enfants de la rue, le SIDA... et l'unité islamique si chère aux musulmans. Cela dans le souci de revaloriser l'Islam d'une part mais aussi d'améliorer la condition de l'homme du troisième millénaire. Voilà pourquoi dira le Président de l'A.M.B., El Hadj BARRO Mamadou, " parler d'Islam, culture et développement", c'est demander si l'Islam était capable de proposer des solutions adéquates aux problèmes de notre ère ". El Hadj Koudouss KONE Idriss du Conseil National Islamique de

Côte d'Ivoire dira oui en paraphrasant un auteur Allemand qui disait : " Si Mouhammed (Saw) vivait parmi nous, il aurait trouvé les problèmes de notre monde en prenant son café ".

Et comme nous sommes les héritiers du message de Mouhammed (Saw), il est de notre devoir de sauver le monde des maux qui ont pour noms : drogue, sexe, tabagisme ... qui le minent.

L'autre volet non moins important, c'est l'unité des musulmans. A la faveur d'un atelier, les participants burkinabè ont penché sur les contours et pourtours de cette question. Comme quoi, rien ne peut se faire sans l'unité. Les séminaristes l'ont compris. Voilà pourquoi à Banfora, ils ont décidé de dépasser le discours théorique pour poser des actes concrets. A l'issue de l'atelier, un Comité a été mis sur pied pour suivre les recommandations issues des travaux.

Ainsi, une motion sur la sensibilisation des musulmans en vue de la création d'une Coordination des Associations et Mouve-

ments Islamiques du Burkina a été élaborée conformément à l'injonction coranique : " Et cramponnez-vous tous ensemble à la corde de Dieu et ne soyez pas divisés "

L'acte posé par l'A.M.B. est une première dans l'histoire du Burkina. En effet, l'Alliance n'est autre chose que le regroupement de toutes les associations islamiques de Banfora. Le constat est clair. Les musulmans de Banfora ont pu s'unir. Pourquoi pas les autres ? Ce geste doit après tout faire réfléchir les dirigeants religieux de notre pays qui semblent s'être spécialisés dans la division. Le prophète n'a-t-il pas dit : "Il n'est pas de ma communauté celui qui se bat pour la division. Il n'est pas des nôtres, celui qui meurt dans la division".

Unissons nous car c'est à ce prix que nous mériterons le titre de meilleure communauté comme il est dit dans le Coran III/10 : "Vous êtes la meilleure communauté surgie d'entre les hommes. Vous ordonnez le convenable, vous interdisez le blâmable et vous croyez en Dieu".

L'APPEL

O.J.E.M.A.O. le Congrès de la relance !

Face aux grands défis du "nouvel ordre", de la "mondialisation", de "la globalisation", etc et au vue de la valeur de l'unité en Islam, les Associations et Mouvements islamiques juvéniles de la sous région ouest africaine ont créés un cadre de concertation et de collaboration. Ce cadre dénommé "Organisation de la Jeunesse Musulmane en Afrique de l'Ouest" (O.J.E.M.A.O.), a été crée depuis Août 1993 à Orodara au Burkina Faso.

Quatre ans après l'initiative de Orodara, l'Organisation semblait sombrer dans une certaine léthargie, pour ne pas dire dans un sommeil profond. Il était donc nécessaire que des initiatives nouvelles soient prises pour lui donner un souffle nouveau. C'est dans ce sens que la décision de la tenue du Congrès de Bamako sera décidé à Bobo Dioulasso, en marge du Camp de formation et de Reboisement de l'AEEMB où certains délégués d'associations membres se sont retrouvés en Août dernier.

Comme prévu, le Congrès de Bamako dont la tenue a été décidé à Bobo précisément par les organisations membres du Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal a eu lieu les 21 et 22 Décembre 1997 en marge du Séminaire National de Formation des Responsables d'Associations Musulmanes

(SENAFRAM) de l'A.M.J.M (Association Musulmane des Jeunes Mali).

A Bamako, les maux de l'OJEMAO seront passés au peigne fin. Des propositions pertinentes seront faites. Des résolutions importantes seront prises. Le réalisme sera le maître mot pour éviter les erreurs du passé, imputables en partie aux ambitions démesurées de départ.

Pour assurer la concrétisation des décisions importantes issues du Congrès, le choix des associations juvéniles de l'ouest africain s'est porté sur un nouveau Secrétaire Exécutif à la hauteur des nouvelles ambitions de l'organisation : Le Docteur Hamadou Sangho, spécialiste en santé publique et Président de l'A.M.J.M.

Des conclusions du dernier Congrès de l'OJEMAO, l'on est en droit d'être optimiste quant à la relance des activités de cette organisation qui a pour entre autres vocation, l'intégration sous régionale par la foi. Il reste que le soutien des membres demeure important, car comme l'adage dioula (langue parlée dans tous les pays membre) le dit "un seul doit ne peut suffir pour boire la soupe".

Nouhoun Bagayago

La sincérité de l'intention

"Abou Houraïra (R.A) a rapporté que le Prophète (Saw) a dit : "Dieu qu'Il soit Exalté et Béni, au jour de la résurrection où chaque peuple sera agenouillé, descendra auprès de Ses serviteurs pour les juger. Trois hommes seront convoqués en premier : un homme qui a appris le Coran, un autre qui s'est fait martyr dans le chemin de Dieu et un troisième qui a vécu dans la richesse.

Au lecteur de Coran, Dieu dira : "Ne t'ai-je pas appris ce dont j'ai révélé à Mes Messagers ? Oui Seigneur, répondra-t-il. Qu'as-tu fait en échange de ce que tu as appris? Je le récitais la nuit et le jour. Dieu et les anges lui diront : Tu mens, tu as voulu, dira Dieu, qu'on dise de toi, un tel est un lecteur, et on l'a déjà dit". Puis, on amènera le riche ; Ne t'ai-je pas, lui dira Dieu, comblé de mes bienfaits au point que tu n'avais besoin de personne ? Oui certes Seigneur. Qu'as tu fait en échange de mes faveurs ? Je maintenais les liens de parenté et faisais l'aumône. Tu mens, lui diront Dieu et les anges. Tu as voulu reprendra Dieu, qu'on dise de toi, un généreux et on l'a déjà dit".

Ensuite, on amènera celui qui fut tué dans le chemin de Dieu. "En quoi, lui dira Dieu, tu t'es fait tué ? On m'a ordonné, répondra l'homme, de combattre dans Ton chemin, et je combattit jusqu'à ce que je fusse tué. Tu mens, lui diront Dieu ainsi que les anges. Tu as voulu, lui dira Dieu, qu'on dise de toi, un tel est un brave, et on l'a déjà dit. Puis le Messager de Dieu (Saw) me frappa sur les genoux et me dit : "Ô Abou Houraïra ces trois là seront les premiers de la création de Dieu dont on se servira pour attiser le feu au jour de la résurrection". (Rapporté par Mouslim et Tirmizî)

Dans ce hadith Qoudsi, on retiendra que les premiers qui seront convoqués, jugés, puis alimentent les flammes de l'Enfer sont trois hommes qui ont lutté et oeuvré pour l'Islam. Mais qui ont lutté et oeuvré pour qu'on les voit, pour qu'on parle d'eux, bref pour qu'on dise du bien d'eux.

Ce hadith pose le problème de l'intention, disons qu'il traite de la sincérité de l'intention dans tout ce que l'on entreprend en tant que croyant. Qui connaît la valeur du martyr, du lecteur de Coran et du mérite de faire du bien avec sa richesse, ne peut que frissonner d'apprendre que pour n'avoir pas agité dans la sincérité et la crainte révérencielle de Dieu, ces trois hommes seront perdants ?

La leçon que l'on peut tirer, c'est que du point de vue de l'Islam, les actes ne s'apprécient que par rapport à l'intention.

Plus qu'un dessein délibéré d'accomplir tel ou tel acte, l'intention est en Islam, au coeur de tout engagement sincère. C'est une volonté dont le siège est le coeur et non les actes accomplis seulement en apparence.

Ainsi, l'intention détermine en Islam la validité de l'action. Le célèbre hadith du messager rapporté par Bokhari et Mouslim dit dans ce sens : "Le prince des croyants Omar Ben Khattab a rapporté : j'ai entendu le Messager de Dieu (saw) dire que les actions ne valent que par l'intention qui les accompagnent. Il sera donc tenu compte à chaque homme que de ses intentions. Il ne sera donc pas tenu compte à chaque homme que de ses sentiments. Quiconque accomplit l'hégire en vue de Dieu et son messager, son émigration sera comptée comme telle. Pour celui qui aura émigré en vue des biens de ce monde, ou afin de trouver une femme à épouser, son émigration ne lui sera comptée que pour le but qui aura déterminé son hégire". Ce hadith a été rapporté pour fustiger un comportement.

Celui d'un homme du temps du prophète qui avait émigré de la Mecque à Médine avec pour intention d'épouser une femme du nom de "Oum Quays" dont il était follement épris. "L'émigré d'Oum Quays" comme il en existe beaucoup au sein de notre communauté a accompli un acte apparemment louable. A l'instar des autres émigrés qui avaient quitté la Mecque, laissant patrie, biens, familles... , il avait lui aussi quitté la Mecque pour le voyage. Seulement, plutôt que d'avoir consenti ce sacrifice pour Dieu, il l'avait fait pour une femme. Son intention n'était donc pas pure et c'est en cela que son acte ne comporte aucun mérite.

Ce hadith fondamental pour l'Islam qui fait parti des 70 chapitres du fiqh selon l'Imam Chaf'i, traduit donc le message suivant : l'intention vicieuse ou détournée rend vain les actions les plus louables en apparence et l'intention bonne et pure rencontre l'agrément de Dieu et de ce fait s'apparente à un acte d'adoration. Acte d'adoration, la bonne intention l'est pour tout acte posé au nom et pour l'agrément de Dieu. Celui donc qui accomplit une oeuvre avec une bonne intention, voit ses habitudes élevées au rang d'adoration. C'est ce que le hadith du messager traduit en ces termes : "Dans le fait de dire "gloire à Dieu", il y a une aumône. Dans le fait de dire "Dieu est le plus grand", il y a une aumône. Dans le fait de dire "louange à Dieu", il y a une aumône. Dans le fait de dire "il n'y a de Dieu que Dieu", il y a une aumône. Recommander le bien est une aumône. Interdire le mal est une aumône. Et accomplir l'acte sexuel est une aumône". Les compagnons dirent au prophète : "Comment Messager de Dieu, est-ce qu'assouvir son désir sexuel est sujet à rétribution ?" Le prophète répondit : "Voyez : si on l'accomplissait de façon illicite, ne commettrait-on pas un péché ? Eh bien lorsqu'on le fait de façon licite, on mérite une récompense".

En somme, tout ce que le croyant fait bien, c'est à dire avec une bonne intention, sans que cela ne rentre en ligne de compte dans les interdits de Dieu, est acte d'adoration. Et c'est pour adorer Dieu que nous avons été créés comme le Coran le stipule. L'adoration de Dieu comprend le culte, mais également tout ce que le croyant fait avec pour finalité de rencontrer l'agrément de Dieu.

L'intention, c'est la sincérité. Ce n'est donc pas du domaine du paraître. C'est plutôt quelque chose d'intime, de caché, de profond qui a son siège dans le coeur. Mais c'est du caché que seul Dieu connaît. C'est pourquoi seul Dieu peut apprécier nos actions à leurs justes valeurs. C'est pourquoi aussi : "celui qui a eu l'intention de faire une bonne action mais qui n'a pu la réaliser, Dieu Exalté, la lui inscrit comme une bonne action entière. S'il a eu l'intention de la faire et s'il l'a exécuté, Dieu lui inscrit pour elle une action supérieure de dix à sept cents fois et davantage encore. S'il a eu l'intention de commettre une mauvaise action et s'il ne l'a pas fait, Dieu la lui inscrit comme une bonne action entière. S'il a eu l'intention de la faire et s'il l'a fait, Dieu la lui inscrit comme une seule mauvaise action", comme le hadith le dit.

La bonne intention est un gage de pureté de nos relations avec Dieu et avec les autres. Notre intention doit être pure parce que Dieu la contrôle. Nous pouvons tromper les hommes, les tribunaux, les juges, les avocats..., mais pas Dieu. Le Coran (3/29) nous dit : "Dis, Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines (for intérieur) ou que vous le montriez, Dieu le sait". A Dieu en effet, nous ne pouvons rien cacher. Il est avec vous là où vous êtes comme le Coran le dit (54/4). Rien ne lui échappe (Coran 3/5) et Il ne laisse rien échapper à son observation vigilante (89/14).

En clair, la question de l'intention et celle de la sincérité vont ensemble. Au jour du jugement dernier en effet, le jugement se fera avec la plus stricte précision. La raison, Dieu connaît nos intentions, symbole également de la liberté d'action qu'Il nous a donné. Je suis libre et responsable de mes actes parce que même si l'on me contraint à commettre un péché, du fond du coeur Dieu sait que je suis opposé et pour cela, il ne me tient pas rigueur. C'est ce qu'on appelle le cas de force majeure. Cas, pour lequel je ne suis pas tenu pour responsable du péché que je commets sous la contrainte, mais avec une intention pure.

"Dieu ne regarde ni vos corps, ni vos visages, mais vos coeurs" a dit le messager. Cela veut tout dire. Si Dieu ne regarde pas nos actions, mais nos coeurs, alors tâchons de purifier nos coeurs. Si nous serons récompensés ou châtiés selon nos intentions, alors formulons de bonnes intentions et agissons en bien !

Sharif Souley

La problématique de l'intérêt bancaire et du profit dans l'Islam

Comme prévu, nous vous proposons la suite de la réflexion du Frère Diakité Moussa du Mali. Dans ce numéro, nous vous présentons comme annoncé le premier point de son étude.

La définition de l'intérêt et la signification de son interdiction par la Shari'a

Il convient de définir l'intérêt avant d'examiner les fondements et les raisons de son interdiction par la Shari'a (Loi islamique).

L'intérêt est défini généralement comme une somme d'argent perçue sur un fonds placé ou prêté selon une proportion déterminée par la loi de l'offre et de la demande. Le prêt à intérêt et le placement à intérêt ainsi que toute autre opération à intérêt découlant d'acte contractuel sont interdits par la Shari'a.

Position de l'Islam

Les opérations donnant lieu à la perception d'intérêts font l'objet des versets 275 à 279 de la Sourate II ; 130 de la Sourate III ; 161 de la Sourate IV et 39 de la Sourate XXX.

Ainsi, Dieu déclare dans le Coran, Sourate II.

"Ceux qui se nourrissent de l'intérêt ne se dresseront au jour du jugement que comme se dresse celui que le démon a violemment frappé. Il en sera ainsi parce qu'ils disent : "le profit est semblable à l'intérêt. Mais Dieu a permis le profit et il a interdit l'intérêt..... Mais ceux qui retournent à la pratique de l'intérêt seront les hôtes du feu où ils demeureront immortels" (275). "Dieu anéantira les profits de l'intérêt et il fera fructifier l'aumône. Dieu n'aime pas le mécréant, le pécheur" (276). "Ô vous les croyants ! Craignez Dieu et renoncez au profit de l'intérêt si vous êtes croyants" (278). "Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et de son prophète. Et si vous vous repentez, votre capital vous restera acquis. Ne lésez personne et vous ne serez pas lésés" (279)

Au niveau de la Sunna du prophète Mouhammad (BSDL), plusieurs hadiths interdisent les opérations à intérêt et d'une manière générale tout acte donnant lieu à un profit non justifié par le travail et le risque encouru.

Position du Judaïsme et du Christianisme.

Historiquement, bien avant l'Islam, le prêt

à intérêt était interdit par le Judaïsme. On en trouve l'écho dans le Coran. L'interdiction des opérations à intérêt est précisée dans l'ancien testament (Thora) (Cf. Chap Exode 22, verset 24 ; Lévitique 25, versets 36 à 37 ; Deutéronome 23, versets 20 à 21). Cette interdiction dictée par Dieu, se retrouve détaillée dans le Talmud de Jérusalem (Raba Mécia 5).

Après avoir respecté l'interdiction du prêt à intérêt, les Juifs ont fini par y renoncer. En effet lorsqu'il s'agissait de non Juifs, ils percevaient l'intérêt en vertu d'une interprétation abusive et laxiste de la Thora. Ensuite, ils finirent tout simplement par y renoncer même vis à vis d'eux-mêmes. Le Christianisme de son côté a approuvé la même interdiction. Le prêt à intérêt fut condamné par l'église catholique. (Cf Basile "Homilia" II in Psalm, XIV, P.G. XXIX 226-279 ; Grégoire de Nysse "In Eclésiston "Homilia" IV P.G. X-L-IV-671-674) Au surplus, plusieurs conciles prohibent l'intérêt : Celui d'Elvire vers l'an 300, Celui de Nicée en 325. A partir de 1179, l'Eglise excommuniait ceux qui pratiquaient l'intérêt... Aujourd'hui, le Vatican dispose de sa propre Banque "Istituto Opere de Religione" qui perçoit moult intérêt sans état d'âme...

Signification de l'interdiction de l'intérêt.

Par ailleurs, sur un autre plan, soulignons qu'il est vain de remplacer le mot intérêt par le terme usure comme le font certains auteurs d'expression francophone. Il ne faut pas oublier que le mot usure qui provient du mot latin "Usura" signifiait à l'origine intérêt de l'argent. Plus tard, à partir du 18^e siècle, le mot usure a pris une connotation signifiant "ce qui est excessif". C'est à dire "au delà de ce qu'on a reçu". Mais auparavant, l'usure pouvait être normale, raisonnable. Ensuite, il y eut l'usure excessive découlant du prêt à intérêt exorbitant. Ainsi, au sens classique du terme, le mot usure signifiait intérêt produit par l'argent et quelqu'en soit le taux.

De nos jours, l'usure désigne de manière restrictive et péjorative tout profit excessif tiré de l'argent prêté ou classé. La loi bancaire en France et dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) fixe le taux usuraire à partir de 25 % et au delà de ce seuil, l'intérêt est interdit sous peine de poursuite judiciaire. Selon la Shari'a, l'interdiction de l'intérêt (Riba) ne se limite pas seulement à l'usure, mais inclut n'importe quel intérêt payé sur la base d'un prêt quelqu'il soit, quelque soit son ordre de grandeur et l'usage auquel il est destiné : prêt à la production ou à la

consommation, public ou privé, national ou international. L'intérêt et l'usure qu'ils soient synonymes ou non sont interdits l'un et l'autre par la Shari'a. En d'autres termes, toute prime contractuelle sur le montant d'un prêt de biens fongibles dont la monnaie notamment est interdite ainsi que tout autre avantage découlant d'un prêt si cet avantage n'est pas accordé par l'emprunteur en dehors du prêt. Selon le professeur Daoudi de l'Université de Fès "La théorie économique dominante distingue entre intérêt et l'usure sans pour autant disposer d'un critère scientifique de mesure. C'est une distinction arbitraire. L'Islam ne la revendique pas. La Shari'a parle de Riba, abstraction faite du niveau des taux d'intérêt. C'est l'accroissement lui-même qui est intrinsèquement visé et non le taux d'accroissement. La sanction porte sur le principe lui-même et non sur des ordres de grandeur".

L'Islam distingue deux catégories de Riba (Interdiction de l'intérêt) : le riba lié au prêt et le riba lié à l'échange.

- Le riba lié au prêt :

L'interdiction de l'intérêt concerne tout revenu additionnel, contractuel découlant de tout prêt quelqu'il soit, c'est à dire tout accroissement du montant de capital prêté ou placé, tout gain provenant d'un fait aléatoire (Jeux de hasard) incluant tout élément d'incertitude lié à un contrat verbal ou écrit. Dans ce sens, l'assurance est visé au même titre que le prêt à intérêt. En réalité, c'est tout gain résultant d'un accroissement découlant d'une inégalité dans l'échange ou de la présence d'un risque non partagé par une des parties.

Cette interdiction légale est d'origine divine. Elle découle du Coran tel que précisé dans les versets cités ci-avant en particulier les versets 278 et 279 de la sourate II que voici : "Ô vous les croyants ! Craignez Dieu et renoncez au profit de l'intérêt si vous êtes croyants" (278). "Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et de son prophète. Et si vous vous repentez, votre capital vous restera acquis. Ne lésez personne et vous ne serez pas lésés" (279)

De ces versets et d'autres, on peut faire les observations suivantes :

Dieu décerne à l'endroit du croyant l'ordre de se repentir et de reprendre son capital en renonçant à jamais à l'intérêt. Si le tout Puissant avait admis le principe de l'intérêt, Il aurait pu ajouter "reprenez votre capital et une petite part supplémentaire". Le Seigneur ne l'a pas fait tout en sachant parfaitement qu'un jour le monde qu'il a

crée de toute pièce évoluera au point de considérer l'intérêt comme le moteur de l'activité financière et économique.

Aussi, seul le capital prêté ou placé est-il illicite ainsi que tout revenu découlant de ce capital prêté ou placé reste rejeté catégoriquement. Il est illicite (Haram) en dépit de subtiles interprétations tentées par certains Oulama (Savant en théologie) (Singulier : halim).

Dieu affirme que la pratique de l'intérêt lèse (Sourate II Verset 79). En établissant un lien entre la pratique de l'intérêt et le fait de léser ou d'être lésé, le Seigneur dispose par là même que la pratique de l'intérêt est intrinsèquement injuste et pour cette raison, elle est récusée par l'Islam.

Enfin, cette forme de riba (prêt à intérêt) est communément appelée riba de la Jahiliya ou riba du Coran (Jahiliya : temps de la barbarie et de l'ignorance avant la lumière rationnelle de la foi unitaire en Dieu).

- Le riba de l'échange :

Ce riba lié à l'échange découle d'un hadith du prophète Mouhammad (BSDL) rappor-

té par Bokhari et Mouslim. Ainsi, il s'agit d'un troc instantané de produits de nature identique : dattes contre dattes, mangues contre mangues. L'intérêt d'un tel échange est motivé par une différence de qualité : 1 Kg d'or de 18 carats contre 100 g de 23 carats ou 2 Kg de mangues ordinaires contre 1 Kg de mangues greffées. Le produit sert d'instrument de mesure en devenant l'équivalent d'une monnaie. Ce genre de troc anti-économique est absolument interdit par la Shari'a selon un hadith du prophète (BSDL). Cette interdiction est donc d'origine Sunna. En revanche, le troc de produits de nature différente est admis comme le change des monnaies.

La distinction au niveau des sources de prohibition (Coran et Sunna) a donné naissance à certaines tentatives de légitimation de l'intérêt. Car, on s'en doute, les raisons n'ont pas manqué même au sein de l'Islam, singulièrement chez certains Oulama pour adoucir l'interdiction de l'intérêt. En particulier certains Foukahas spécialistes du fiqh (droit Islamique), ont tenté de légitimer l'intérêt lié à l'échange en vue de per-

mettre le système actuel de prêt bancaire pour disposer de financement suffisant et rapide destiné à assurer le développement du monde islamique. Après plusieurs débats animés, toute forme de prêt à intérêt a été totalement interdite.

Enfin, certains tentent de justifier la perception de l'intérêt par la loi de la nécessité (darourya) qui est un principe constant de la Shari'a. Si ce principe peut effectivement jouer dans certains cas bien limités, il ne faut pas s'y référer pour généraliser son application. Faute de quoi, aucun croyant ne se donnera la peine d'appliquer la Shari'a. Dans les pays n'appliquant pas la Shari'a, il appartient aux musulmans de s'organiser pour créer une banque islamique où imposer les normes bancaires islamiques. La vie est une lutte pour le bien contre le mal. Cette lutte s'impose en tout premier lieu aux croyants.

Prochainement, Les raisons a posteriori de l'interdiction de l'intérêt.

Moussa Diakité, Mali

Islam et violence

(Suite et fin)

L'Islam ne s'est pas répandu par la guerre et le sabre. L'expansion musulmane a libéré des contrées de la tyrannie et de l'injustice.

Où l'Islam a passé, il a laissé une trace dans les coeurs de sorte qu'une civilisation islamique a pu y naître et prospérer.

C'est le cas de la Tunisie, conquise à partir de Kairouan en 660 par Oqba Ben Nafi, de l'Irak et la Syrie avec Khalid Ibn Walid, de l'Égypte avec Amr Ibn-El-Ass en 639 ou l'Espagne en 710 avec Tariq Ben Ziyad.

Les armées musulmanes à la suite des recommandations prophétiques ne s'attaquaient pas aux femmes, enfants, vieillards, invalides, ne détruisaient pas les puits, les champs, les arbres, etc...

Cela permit de préserver des vies humaines. Tel ne fut pas le cas des croisades. Quand la campagne des croisades fut lancée le 21 Novembre 1095 par le Pape Urbain II, ce fut le début de l'ensanglantement du Moyen-Orient, jusqu'à la libération de Jérusalem en 1188 avec Salah-Eddine Ayyoubi. L'Islam n'a jamais eu le monopole de la violence. Quand il s'est trouvé dans un cas de légitime défense, il a réagi sans dépasser la limite comme l'y invite le Coran.

La pacificité de l'Islam a bien changé des coeurs malades et sauver des peuples. Quand les mongols, peuple redouté et craint rentrèrent à Bagdad, ils égorgèrent près de 12.000 personnes et enfermèrent le

Calife. Mais le contact avec les musulmans firent que le lutteur et son peuple, deux ans après se convertirent à l'Islam.

Ce sont eux qui exportèrent l'Islam en Chine et restaurèrent le Califat en Turquie. Avant que Kamal Attature ne le supprime en 1924.

Autre grief porté à l'Islam, il aurait un code pénal violent ! Il est bon d'expliquer aux ignorants médiatiques que la Charia n'est pas le code pénal. La Charia est une voie à suivre pour aller à Dieu, c'est l'ensemble des règles sociales, économiques, spirituelles qui fondent la cité musulmane. (Coran 5/48). Le Code pénal n'est qu'un élément du système juridique de l'Islam.

Dans le Coran, on retrouve 228 Versets de prescription juridique, dont 30 versets pour le code pénal. Aussi, traiter l'Islam de violent à cause du code pénal (0,7 % du texte coranique) relève de l'ignorance la plus criarde. Toute communauté humaine a son code pénal si l'on veut vivre dans la justice. En Islam, le code vise à dissuader les individus de mal faire que de les punir d'avoir mal fait. Seuls les criminels ont peur de la Charia. Puisque ce sont eux seuls qui sont concernés par sa rigueur. Doit-on avoir pitié pour les criminels que pour les victimes ? Cela, beaucoup de défenseurs modernes des droits de l'homme ne l'ont pas compris. Faites respecter les droits de Dieu, les droits de l'homme suivront !

Cas par cas, voyons quelques aspects du code pénal : l'alcoolique perçoit 80 coups de fouet ; celui qui commet l'adultère en reçoit 100 coups s'il est célibataire et lapidé à mort s'il est marié. Celui qui diffame des femmes honnêtes sans produire 4 témoins reçoit 4 coups de fouet. Le voleur aura la main coupée après analyse des circonstances de son acte.

Toutes ces peines ont lieu en public pour dissuader. En punissant les auteurs d'adultère, on s'élève contre ce qui peut détruire des foyers et déstabiliser la société. En punissant les diffamateurs, on préserve l'honneur et la dignité des femmes chastes. Combien de dégâts l'alcoolisme, le libertinage sexuel, la calomnie, le viol n'ont-ils pas générés dans notre société actuelle ? Il ne faut pas s'attaquer aux conséquences des maux comme on le voit de nos jours, mais à la racine. Cela passe par la réforme de l'individu, qui bien éduqué, imprime sa marque à sa famille. Celle-ci donnera à la structure sociale, des individus équilibrés qui géreront la cité.

L'Islam prône la paix. Il n'est pas violent, mais il doit et peut se défendre quand la situation l'exige. Il n'y a qu'à revoir la gestion historique de l'humanité par l'Islam pendant 8 siècles pour voir sa faculté de réforme de l'individu et de la société. Parce qu'il vient de Dieu tout simplement.

Tientoré Tiégo

L'Islam face au développement humain durable (D.H.D.)

La question du développement a toujours été au centre des préoccupations des hommes. Aujourd'hui, à l'aube du troisième millénaire, cette question est plus que jamais actuelle.

Mais dès lors qu'on l'aborde, on pense directement au développement économique. Tantôt, on nous dit qu'il s'agit de l'accroissement de la production, tantôt qu'il signifie la maîtrise de la technologie et des fois même on nous fait croire qu'il s'agit là de l'action de rattraper les pays avancés dans des domaines purement matériels.

Cependant depuis 1990, le PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement - semble projeter une nouvelle vision du développement : le D.H.D.

Alors pourquoi ce changement dans le concept de développement ?

Qu'en est-il de ce nouveau concept de développement ?

Quelle vision l'Islam porte sur cette nouvelle approche du développement ?

Telles sont les grandes questions que nous proposons d'élucider...

Croissance économique et développement

La révolution économique amorcée en Occident à partir du XVIII^e siècle a permis à l'humanité de réaliser de grands progrès dans le domaine scientifique et technologique.

Malgré ces progrès, l'humanité dans son ensemble ne se porte guère mieux. On pourrait même dire qu'elle se porte plus mal. En effet, ces progrès dans un sens uniquement matériel, voire matérialiste, ont fait de nous "des Dieux avant que nous ne méritions d'être des hommes" pour reprendre en substance le philosophe Jean Rostand. Il est techniquement possible de nos jours d'éliminer toute vie sur terre en un temps record alors que des milliers de nos semblables sont chaque jour victimes de la misère et de toutes formes de violence, sans que nous ne soyons à même d'agir. Quelle contradiction ?

Ailleurs, c'est la misère qui côtoie le luxe. Le PNUD dans son rapport mondial sur le développement humain 1986 écrivait : "Entre 1970 et 1985, le PNB mondial a augmenté de 40 %. Mais, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a progressé de 17 %. Le revenu moyen par habitant dans les pays membres de l'OCDE est de 20.000. Cependant, dans ces pays, plus de 100 millions de personnes sont au chômage et 5 millions sont sans abris. Vingt pays d'Afrique subsaharienne affichent un revenu par habitant inférieur à ce qu'il était il y a 20 ans. Les avoirs de 348 milliardaires de la planète sont supérieurs aux revenus annuels combinés de 45 % des habitants de la planète... Plus d'un tiers des enfants du monde en développement sont mal nourris ; le taux de mortalité de ces enfants est 6 fois supérieur à celui des enfants des pays industrialisés..." Revue Choix-Janvier 1997.

Nous voici en face des réalités de notre monde actuel : égocentrisme, pauvreté, chômage... qui sont à l'origine de fléaux

comme l'envie, le banditisme, la criminalité, etc.

Et comme le disait un penseur contemporain du nom de LÉRRET : "Le mal du monde n'est pas seulement la pauvreté des démunis mais l'inconscience des nantis".

Il apparaît donc clairement que la croissance économique à elle seule n'est point à même d'éliminer la pauvreté à fortiori d'assurer le développement de l'homme. Et le journaliste David Korten écrivait : "Ce qui est bon pour l'économie ne l'est pas nécessairement pour la population" Revue Choix-Janvier 1997.

Le D.H.D., qu'est-ce que c'est ?

Au vu de toutes ces limites que présente le développement basé sur la croissance économique uniquement, des experts du PNUD ont, à partir de 1990 initié une nouvelle approche du développement. Il s'agit d'un développement qui place l'homme au centre des réflexions, d'un développement qui vise le bien être de l'homme sur terre.

Dans son rapport sur le développement humain 1996, le PNUD mentionne : "Par D.H.D., on entend l'élargissement des choix offerts à toutes les personnes qui constituent la société, ce qui signifie que les hommes et les femmes - en particulier les pauvres et les personnes vulnérables - sont placés au centre du processus de développement. L'expression fait également référence à la protection des possibilités des générations futures et des systèmes naturels dont dépend toute forme de vie" La gouvernance en faveur du DHD-PNUD, 1997.

Selon le même rapport, le DHD comporte 5 volets qui ont tous des incidences sur la vie des pauvres et des personnes vulnérables, et qui sont : la responsabilité, la coopération, l'équité, la durabilité et la sécurité. Et la voie de réalisation du DHD passe nécessairement, selon les experts du PNUD, par la bonne gouvernance. Il s'agit de la participation et de la responsabilisation de toutes les couches sociales à la

gestion des affaires d'un pays, la transparence dans la gestion des biens communs, puis l'efficacité et l'équité dans la conduite des affaires de l'Etat, et enfin elle doit assurer la primauté du droit. D'où la nécessité d'un système comprenant l'Etat, le secteur privé et entre les deux, la société civile. Cette nouvelle vision du développement vise l'élimination de la pauvreté à travers l'éducation, car pour le PNUD "la pauvreté n'est pas seulement une situation matérielle - elle est basée en partie sur des capacités et des valeurs : un meilleur accès des pauvres au système éducatif est un bon remède contre la pauvreté et les inégalités". Elle vise également la promotion de la femme, car on "ne saurait ignorer la moitié de l'humanité dans un vrai développement" disait un acteur du PNUD. Enfin, elle cherche à préserver la santé des populations et à lutter contre le chômage. Alors, comme on peut le constater, l'homme est le début et la fin de cette nouvelle vision du développement ; tout est tourné vers lui en vue de réaliser son bonheur sur terre.

Cependant, quel regard l'Islam à travers ses textes fondamentaux, porte sur un tel développement ?

Vision islamique du développement

Le message de l'Islam ayant pour objet de guider l'homme dans tous ses aspects ne saurait omettre un sujet aussi important que le développement de l'être humain. A juste titre, Allah l'Omniscient dit dans le Qur'an : "Nous n'avons rien omis du livre". Le développement en Islam a tout d'abord pour objectif le bien être ici bas et le bien être dans l'au-delà. N'est-ce pas qu'Allah, le Pourvoyeur par excellence, invite les musulmans à l'implorer en ces termes : "Ô Seigneur accordez-nous une belle part dans ce monde d'ici-bas et une bonne part dans l'au-delà, et préservez-nous du châtime de l'enfer". Le développement vu dans la perspective islamique prend en compte toutes les deux dimensions de l'homme ; le temporel et le spirituel, le matériel et l'immatériel. La négligence de l'un de ces aspects crée nécessairement un déséquilibre.

Le développement selon l'Islam doit conduire l'homme dans la paix et la sécurité. Paix et sécurité avec son for intérieur, avec son environnement et avec le Seigneur de l'univers. C'est pourquoi Allah nomme les adeptes de l'Islam de "Mousslimoun" qui se traduit par musulman. Mot qui vient du radical "Silm" qui signifie en arabe "Paix". Il les nomme également "Mou'minoun" qui se traduit par croyant et qui vient du radical "Imane". Lequel signi-

ne non seulement "foi", mais également "sécurité". Cette sécurité doit se traduire concrètement par une sécurité spirituelle, morale, alimentaire, vestimentaire, sanitaire, etc.

Pour réaliser un tel développement harmonieux et équilibré, Allah n'a pas manqué de préciser les moyens appropriés. Le premier moyen dont dispose l'Islam est l'éducation. En effet, "Dieu ne change pas l'Etat d'un peuple tant que celui-ci (les individus qui le composent) ne change pas ce qui est en lui-même". S13/11. L'investissement premier demeure donc ici l'homme lui-même. A ce niveau, une attention particulière doit être accordée à la fille, épouse et mère de l'homme de demain. Le Prophète (S.A.W.) l'a dit en ces termes : "Quiconque éduque deux filles de ma communauté jusqu'à leur majorité, sera avec moi coude à coude au Paradis".

Cependant, il ne s'agit pas là d'une simple instruction mais plutôt d'une éducation au sens réel du mot. L'éducation selon l'Islam est spirituelle, intellectuelle et physique. Dieu nous présente le système éducatif à travers les conseils de Luqman, le sage à son fils (Sourate 31). Ce système éducatif comprend les obligations de l'homme vis à vis de son Créateur (Dieu), à l'endroit de ses géniteurs et enfin vis à vis de ses semblables.

A l'éducation s'ajoute la foi comme second élément de base du développement en Islam.

En effet, dans la perspective islamique, le développement vise la promotion de l'être humain en tant qu'individu mais également en tant qu'élément indissociable de la communauté et tous deux intimement liés à Dieu. C'est l'expression réelle de la foi et plus particulièrement de sa dimension sociale. Et cela se manifeste concrètement par le troisième pilier fondamental de l'Islam : la zakat. Cette aumône légale est tout d'abord un moyen de purification de la richesse des plus nantis : en prélevant une partie de sa fortune à l'intention des démunis, le riche purifie son cœur des maux de l'égoïsme et préserve en même temps sa personne et ses biens des envieux et autres. Car ceux-ci trouvent leurs comptes dans tout ce que possède ce fortuné. Outre son rôle purificateur, la zakat a un rôle éminemment social.

Elle fait sentir la solidarité et l'entraide dans la communauté. C'est le moyen le plus efficace à notre avis, pour éliminer la pauvreté car les bénéficiaires sont exclusivement les démunis et les personnes vulnérables : "Les sadaqât (zakat) ne sont destinés qu'aux pauvres, qu'aux indigents, qu'à ceux qui y travaillent (Collecteurs et distributeurs), qu'à ceux dont les cœurs sont à rallier, à l'affranchissement des jougs (esclaves), à ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah et pour le voyageur (en détresse) C'est un décret d'Allah ! Allah est sage et omniscient". (Coran 9 V60).

Et si l'on revient à la proposition des experts du PNUD qui consiste en l'éradication de la pauvreté à l'aide de l'éducation, on s'aperçoit que la zakat peut bien jouer ce rôle. Par exemple, la zakat peut bien servir pour des élèves ou étudiants démunis dans leurs études. Cela leur offre par là les mêmes chances que les autres jeunes dans les études.

L'Islam ne s'est pas contenté seulement de mentionner les moyens de développement, il a également défini les conditions de réussite d'un processus de développement : le savoir et le travail.

En effet le premier facteur de succès d'un développement en Islam est le savoir. Le savoir orienté par Dieu, c'est à dire inscrit dans l'ordre normal (établi par Dieu). Et ce savoir doit avoir pour objet la promotion réelle de l'être humain, et cela dans toutes ses dimensions : spirituelle et matérielle.

En ce qui concerne le second facteur de développement qu'est le travail, il occupe une place primordiale en Islam. Par exemple le second Calife Omar Ben Khattab, voulant tester un de ses gouverneur avant de l'envoyer en province lui demanda : "Si tu attrapes un voleur, qu'en feras-tu ?" Sans hésiter, le gouverneur répondit : "Je lui couperai naturellement la main. Et au Calife de répliquer : "Alors si quelqu'un arrive de chez toi ayant faim ou étant au chômage, je trancherai la main à toi". Après ce test, Omar Ben Khattab conseilla le gouverneur en ces termes : "Allah, le Très Haut nous a donné le khalifa (la lieutenance) de la terre pour que nous puissions oeuvrer à mettre les serviteurs de Dieu à l'abri de la famine et du chômage et de leur trouver les moyens de se vêtir. Alors en ce moment, nous devons attendre d'eux de la gratitude à l'égard de Dieu..." Et il conclura plus loin en disant : "Dieu a créé les mains pour travailler ; alors si l'être humain (ses mains) ne trouve pas du travail dans l'obéissance à Dieu, il le trouvera dans la désobéissance à Dieu. Ainsi, utilisez vos mains dans un travail que Dieu agréé avant qu'elles ne s'utilisent dans ce qui désobéit à Dieu". Voilà bien dit, le travail est priorité en Islam. Et notons que la richesse licite, selon la loi islamique, s'obtient de trois sources exclusivement : le travail, l'héritage ou le don. Toute source en dehors de celles-ci est illicite. En réalité comme le dit Emile ZOLA, "le travail éloigne l'homme de les trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin".

En définitive, le développement doit rechercher, selon un auteur musulman contemporain, la satisfaction des onze ouvertures de l'esprit et du corps : nourrir, soigner, loger, vêtir, éduquer, transporter, équiper, informer, sécuriser, respecter les croyances et respecter les droits de l'homme et de la communauté.

Bagayogo Nouhou

CAN 98 : Fofu au pays des hommes intègres

Du 7 au 28 Février 1998, le Burkina Faso accueille la dernière Coupe d'Afrique des Nations de Football du deuxième millénaire. Le grand rendez vous mobilise beaucoup d'hommes et de moyens. Fête du Football certes, mais aussi des grands moyens pour notre pays. Petite réflexion sur cet événement.

Créer le rapprochement, l'amitié et la fraternité entre les peuples ; voilà grosso-modo sûrement l'objectif du sport roi. Le Burkina Faso, terre de paix ne pouvait que sacrifier à sa tradition de petit pays organisateur de grands événements. Voilà pourquoi malgré tout ce que nous savons de notre pays, la CAN est organisée. Dans les villes concernées directement par l'événement beaucoup sinon trop d'infrastructures ont poussé comme des champignons. Signe d'un pays qui se construit. Mais ce festival n'est-il pas un mauvais rêve qui est en train de s'accomplir ? "Wait and see" ! Seulement nous savons tous qu'aujourd'hui environ un million de Burkinabè sont menacés de faim et de soif. Déficit céréalier et d'eau oblige ! En plus l'organisation de ce genre d'activités entraîne inévitablement dans son sillage, des maux non moins importants. Nous pouvons citer la drogue, le banditisme, la prostitution, et le SIDA entre autres. Tous ces maux pour notre peuple déjà assez malade... Pourvu que Dieu nous sauve des méfaits de cette activité.

Sur le plan économique, les propriétaires d'établissements hôteliers et autres risquent de mordre la poussière après la CAN. Ces infrastructures qui ont poussé risquent de sécher comme des champignons qui manquent d'eau. Triste est le sort d'un pays où l'investissement n'est pas souvent la suite logique d'études approfondies.

Revenons sur le terrain pour dire qu'une Coupe d'Afrique ne se prépare pas en quelques mois. Actuellement, avec le semblant de réveil notre pays peut ne pas être trop ridicule ; mais à quoi bon organiser une manifestation aussi budgétivore pour seulement faire bonne impression.

La sagesse la plus élémentaire aurait voulu qu'on attende notre maturité pour organiser cette coupe avec pour objectif de la remporter ou de faire la meilleure prestation possible. Sinon au soir du 28 Février, les Burkinabè applaudiront. Mais seulement pour remettre la coupe à une équipe visiteuse. "L'acte est posé et il faut l'assumer, nous dira-t-on". Ce serait déjà tard. Nous attirons donc dès à présent l'attention de nos responsables sur le fait qu'il faille désormais réfléchir par deux fois avant de s'engager dans quoi que ce soit.

Pour l'heure, nous ne pouvons que prier pour que Dieu fasse de cette fête du Football une belle fête. A ce prix, on aura au moins préservé notre tradition de peuple hospitalier.

Tao Youssouf Quarddaoui

MÉDECINE :

L'apport de l'Islam

La Médecine, à côté des mathématiques et de la chimie, fut la science qui attira le plus, les musulmans. Elle faisait, aux premiers siècles de l'Église, partie intégrante d'une instruction soignée. Aussi, le nombre de Médecin célèbre et des ouvrages qu'ils laissèrent est considérables.

L'influence des Médecins musulmans sur la science médicale en Occident fut capitale.

Au cours de plusieurs siècles, les oeuvres de Rhases, d'Avicennes, d'Abul Casis et d'Ibn Zohar constituèrent la matière principale de l'enseignement dans toutes les universités de l'Europe. Les écoles de médecine de Salerne et de Montpellier surtout acquirent une réputation universelle.

Le corpus médical de Rhases (Abu Bakr Zakaria Ar-Râzî) qu'il publia sous le titre de "Al Hâwî" (Le continent) ainsi qu'un autre ouvrage intitulé "Mansurî", portant le nom du Khalife Al Mansûr, à qui le livre fut dédié, furent les manuels médicaux les plus utilisés pendant plusieurs siècles. "Al Hâwî" était un des neuf livres qui composaient toute la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris en 1395. Il contient la première description de certaines fièvres éruptives telles que la petite vérole et la rougeole. Ar-Râzî introduisit dans la pharmacie l'usage de purgatif doux, de ventouses dans les cas d'apoplexie, de l'eau froide dans les fièvres continues. On lui attribue l'invention du séton, dont il faisait un emploi fréquent. Les oeuvres d'Ar-Râzî furent traduites en Latin et imprimées plusieurs fois, notamment à Venise en 1509 et à Paris en 1528 et en 1578. Son traité sur la petite vérole fut réédité la dernière fois en 1745.

Abu Ali Al-hussein Ibn Abdallah, connu en Orient sous le nom d'Ibn Sîna et dans le monde entier sous celui d'Avicenne, fut sans doute, le plus grand des médecins de l'Orient musulman.

Son "Qânûn fi-ttib" ou "Règles de médecine" fut édité en Arabe à Rome en 1593. Divisé en cinq livres, il comprend la physiologie, l'hygiène, la pathologie, la thérapeutique et la matière médicale. Pendant six siècles, du XII^e au XVII^e siècle, cette oeuvre maîtresse servit de base

d'études médicales dans toutes les universités de France et d'Italie.

Pendant le XV^e siècle, elle connut quinze éditions en Latin et une en hébreu. Elle fut réimprimée jusqu'au XVII^e siècle et encore au début du XIX^e siècle, on la commentait ex-cathédra à la faculté de médecine de Montpellier.

En outre, Avicenne composa un livre sur les remèdes pour le coeur et un certain nombre de poèmes sur la médecine. Sa pharmacopée comporte environ 760 drogues.

Les progrès les plus importants réalisés par les médecins musulmans se rapportent à la chirurgie.

Au XI^e siècle, déjà, ils connaissaient le traitement de la cataracte (par abaissement ou extraction du cristallin), la lithotritie, les traitements des hémorragies, l'emploi des caustiques, des sétons et de la cautérisation. Il connaissait l'anesthésie que l'on considère généralement comme un procédé récent. Souvent, avant de procéder à une opération douloureuse, il recourait à l'emploi de l'ivraie pour endormir le malade jusqu'à l'insensibilisation complète.

Le plus grand des chirurgiens musulmans est Abul Qâsim Khalaf Ben Abbas (Aboul Casis) de Cordoue, mort en 1107. Le fameux physiologiste Haller affirme que : "ses oeuvres furent la source commune où puisèrent tous les chirurgiens postérieurs au XIV^e siècle". L'oeuvre chirurgicale d'Aboul Casis fut imprimée en Latin en 1497.

L'Espagne musulmane produisit encore beaucoup d'autres médecins de grande réputation, Ibn Zohr et Averroès entre autres. Le grand mérite d'Ibn Zohr fut de ramener la médecine aux lois de l'observation. Sa thérapeutique fait grand cas de la nature qui est considérée comme une force intérieure suffisante pour la guérison de certaines maladies. Il fut le premier à réunir l'étude de la médecine à celle de la chirurgie et de la pharmacie. Ces travaux sur la chirurgie contiennent la première idée de la bronchotomie et des indications précises sur les luxations et sur les fractures.

Averroès (Abul Walid Muhammad Ibn Rushd) dont la renommée de commentateur d'Aristote éclipsa les mérites de médecin, écrivit des com-

mentaires sur le "Qânûn" d'Avicenne et sur les oeuvres de Galien. On lui doit un traité sur la thériaque, un livre sur les poissons et sur les fièvres. Son principale ouvrage médical "le coulliyet" imprimé à Venise en 1490, fut réimprimé plusieurs fois dans divers pays.

L'ophtalmologie doit son existence à la science arabe. Le "Mémoire des oculistes" d'Ali Ibn Issa ne devait être surclassé qu'au XIX^e siècle. La première opération de la succion de la cataracte a été pratiquée en 1256 par Al-Mahusin, et c'est lui qui inventa l'aiguille creuse.

Le Syrien Ibn An-nafis mort à Damas en 1289, exposa avec précision; le mécanisme de la circulation du sang trois siècles avant le portugais Servet à qui on attribue généralement cette importante découverte. Une description de la circulation pulmonaire a été signalée par un médecin égyptien, Muhyi Al-dine Tatani dans sa thèse qu'il écrivit à l'Université de Fribourg en 1924.

Quelques mots sur l'hygiène pour terminer cet aperçu rapide sur la médecine. On sait que la religion musulmane contient d'excellentes prescriptions hygiéniques : ablutions fréquentes, interdiction d'alcool et de porc. Les médecins musulmans de leur côté attachaient toujours une grande importance à l'observation des règles hygiéniques dans le traitement des maladies.

"Les hôpitaux arabes, dit Gustave le Bon, paraissent avoir été construits dans des conditions hygiéniques fort supérieures à nos établissements modernes. Ils étaient très vastes et l'air et l'eau y circulaient en abondance... Les aphorismes de l'école de Salerne contiennent de nombreuses indications hygiéniques très précieuses. On sait que c'est aux arabes qu'est due la réputation de cette école longtemps considérée comme la première de l'Europe".

Extrait du Livre : Apport des musulmans à la civilisation par Haïdar Bammate (In Bulletin du Centre Islamique de Genève, N° 6, Sept 1997)

BONNES PAROLES, PAROLES CHOISIES

Les invocations pour la santé et le malade.

Dans le hadith prophétique, on retrouve plusieurs invocations en temps de peine, celles dites lors de la visite des malades ou pour solliciter la santé.

Quand on est affligé d'une peine: Ya Hayyou, y a Quayyoum, Bi-Rahmatika astaguile.

"O le Vivant, O l'Absolu, c'est de Ta miséricorde que je demande du secours." (Tirmizi, d'après Anas (R.A.))

A faire au malade que l'on visite (7 fois):

Ass-alou laha al azima rabhal archil Karim, an-yachfika.

"Je demande à Dieu seigneur et maître du trône majestueux, de te guérir." (Tirmizi, d'après Ibn Abbas

(R.A.))

Quand le Prophète (S.A.W.) visitait un malade, il lui disait:

Allahumma Rabba-naass, izz-hibbil bassa. Ich-fi anta chuafi - lâ chifâ an illa chifâ ka; chifâ an lâ youghâdirou siquâman."

"O Seigneur des gens, fais partir le mal de lui. Guéris-le car tu es le seul qui guérit! Il n'est d'autres guérisons que la tienne et c'est une guérison qui ne laisse la moindre maladie." (Bokhari, Muslim Ibn Maja, d'après Aïcha (R.A.))

Sans oublier d'autres invocations telles le verset du trône (2 : 255), les trois (3) dernières sourates.

Tientoré Tiégo

LES PHARMACIES DE GARDES

Janvier:
27/12/97 au 03/01/98 : Ar-Rahma, Benkadi, Espoir, Faso, Heera, Liberté, Meleba, Paix, Poste, Progrès, Talba.
03/01/98 au 10/01/98 : Cathédrale, Fraternité, Jeunesse, kamin, Naaba-koom, Providence, Sacré-cœur, Sahel, Savane, Sud, Teranga, Yennenga.
10/01 au 17/01 : Carrefour, Diawara, Kadlogo, Hôpital, Maignon, Manegda, St-Julien, Sig-noghin, Tibo, Vidal, Wend-kuuni, Yobi.
17/01 au 24/01 : Aéroport, Amitié, Bethania, Circulaire, Sédé.s, Concorde, Dunia, Ecoles, Gare, Keneya, Rivage, Sotisse, Wend-denda.
24/01 au 31/01 : Avenir, Centre, Goulmou, Indépendance, Kaboré, Maré, Nouvelle, Siloé, St-lazare, World-lamita.
Février:
31/01 au 07/02 : Ar-Rahma, Benkadi, Espoir, Faso, Heera, Liberté, Meleba, Paix, Poste, Progrès, Talba.
07/02 au 14/02 : Cathédrale, Fraternité, Jeunesse, kamin, Naaba-koom, Providence, Sacré-cœur, Sahel, Savane, Sud, Teranga, Yennenga.
14/02 au 21/02 : Carrefour, Diawara, Kadlogo, Hôpital, Maignon, Manegda, St-Julien, Sig-noghin, Tibo, Vidal, Wend-kuuni, Yobi.
21/02 au 28/02 : Aéroport, Amitié, Bethania, Circulaire, Sédé.s, Concorde, Dunia, Ecoles, Gare, Keneya, Rivage, Sotisse, Wend-denda.
24/01 au 31/01 : Avenir, Centre, Goulmou, Indépendance, Kaboré, Maré, Nouvelle, Siloé, St-lazare, Wend-lamita.

La santé et la maladie selon l'Islam

La santé et la maladie rythment la vie de tout individu. Face à la maladie, il n'est pas rare de voir des personnes perdre le sens de la mesure. L'Islam en tant que civilisation d'essence divine mais à dimension humaine n'a rien négligé. Que dit-il à propos de la santé et de la maladie? Comment le croyant fait-il face à elles?

La santé est sans nul doute un bienfait de Dieu, dont il nous demandera compte. Aussi, le Seigneur a veillé à la santé spirituelle et corporelle du croyant en lui interdisant tout ce qui est nuisible. Préserver l'esprit, le corps, l'individu en entier est un leitmotiv de l'Islam.

"O vous les croyants, le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches divinatoires ne sont qu'ordures et oeuvres du diable. Ecartez vous en. Peut-être seriez-vous gagnants" Coran 5/90

"...leur rendant licites les choses excellentes, leur interdisant les mauvaises" Coran 7/157

Dans les traditions prophétiques, on retrouve des allusions à la santé.

"Beaucoup de gens ne profitent pas de deux choses : la santé et le temps libre" (Tirmizi, Ibn Madja).

La santé étant la grâce divine pour le croyant, celui-ci doit en profiter avant la maladie. C'est elle qui permet de préserver dans l'adoration. Autant que la santé, la maladie est inévitable. Elle fait partie des épreuves de Dieu. Allah éprouve le croyant par le don ou la rétention. Etre malade n'est pas un signe d'abandon divin. Mieux, il peut valoir au croyant une source de miséricorde et de pardon.

Le prophète Mouhammed dit : "Les gens les plus éprouvés sont les prophètes puis les meilleurs, après eux. L'homme sera éprouvé selon le degré de sa foi. Si sa foi est solide, ses épreuves augmentent. Si sa foi est faible, il sera éprouvé selon sa foi. Les épreuves ne cessent de toucher le serviteur de Dieu jusqu'à ce qu'il marche sur la terre ne portant aucun péché" (Bokhari, Ahmad, Tirmizi). Ibn Mass'oud rapporte du Messager (PSL) cette parole adouciss-

sante : "Tout musulman qui souffre d'une douleur d'une épine ou de quelque chose de plus, Dieu lui fait tomber ses péchés comme l'arbre qui perd ses feuilles" (Bokhari, Muslim).

De par la grâce divine, toute maladie à son remède. Jabir Ibn Abdallah (RA) rapporte que le Prophète (S.A.W.) leur dit :

"A chaque maladie, il y a un remède. Si le remède coïncide avec la maladie, le malade guérit grâce à Dieu" (Muslim) et Abou Houraira (RA) de parachever selon le Prophète (S.A.W.) "Dieu n'a pas fait descendre une maladie sans qu'il fasse descendre son remède" (Bokhari).

On voit donc que la maladie fait partie du vécu quotidien du croyant.

Aussi, les situations de maladies ne doivent pas donner lieu à la panique, aux méthodes illicites de soins, au reniement de la foi.

Se soigner, être endurant et compter sur la miséricorde divine ; telle est la solution aux yeux de l'Islam.

Le plus grand Nobel de médecine ne peut vous guérir sans la volonté de Dieu. Tous les produits d'une pharmacie d'un hectare ne peuvent rien sans la volonté de Dieu. A lui nous appartenons, à lui nous ferons le retour.

Ecoutez cette parole sublime d'Abraham dans le Coran : "C'est lui qui m'a créé et c'est lui qui me guide. C'est lui qui me donne à manger et à boire. Quand je tombe malade, c'est lui qui me guérit. C'est de lui que je convoite la rémission de mes fautes, le jour de la rétribution. Seigneur, accorde moi sagesse et force de jugement et fais moi rejoindre les gens vertueux" Coran 26 /78 - 83.

L'histoire du prophète Ayyoub (Job) est édifiante à ce sujet. Il fut le prophète le plus éprouvé par la maladie. Il eut toute sorte de maladies cutanées. Quand le Seigneur vit son endurance et sa foi imperturbable, il le guérit et le combla de miséricorde. Le Coran raconte son histoire comme un exemple de foi inébranlable. Coran 21/83-84.

La maladie est donc une des épreuves de

Dieu. Elle sert de test divin. Dans son comportement face à la maladie, le Seigneur qui sait déjà la foi de chacun révélera l'individu au public. Combien de malades musulmans n'ont pas rejoint des groupes de prières des gens du livre? Combien de musulmans malades n'ont pas renié leur foi pour des promesses chimériques de guérison?

Ainsi, Dieu éprouve par le bien pour voir si le croyant sera modeste et reconnaissant et par le mal pour voir s'il sera endurant dans la difficulté.

La maladie, la mort, la pauvreté, la prison, l'échec sont des épreuves dures.

La santé, l'argent, la beauté, le savoir, la progéniture etc, sont des épreuves douces.

Le Seigneur fait passer le croyant sous ces bannières simultanément ou d'une manière unilatérale. L'Islam est une religion de miséricorde. Quand le croyant a un bienfait, il remercie son créateur. Quand c'est un malheur et qu'il endure, ce serait une récompense pour lui.

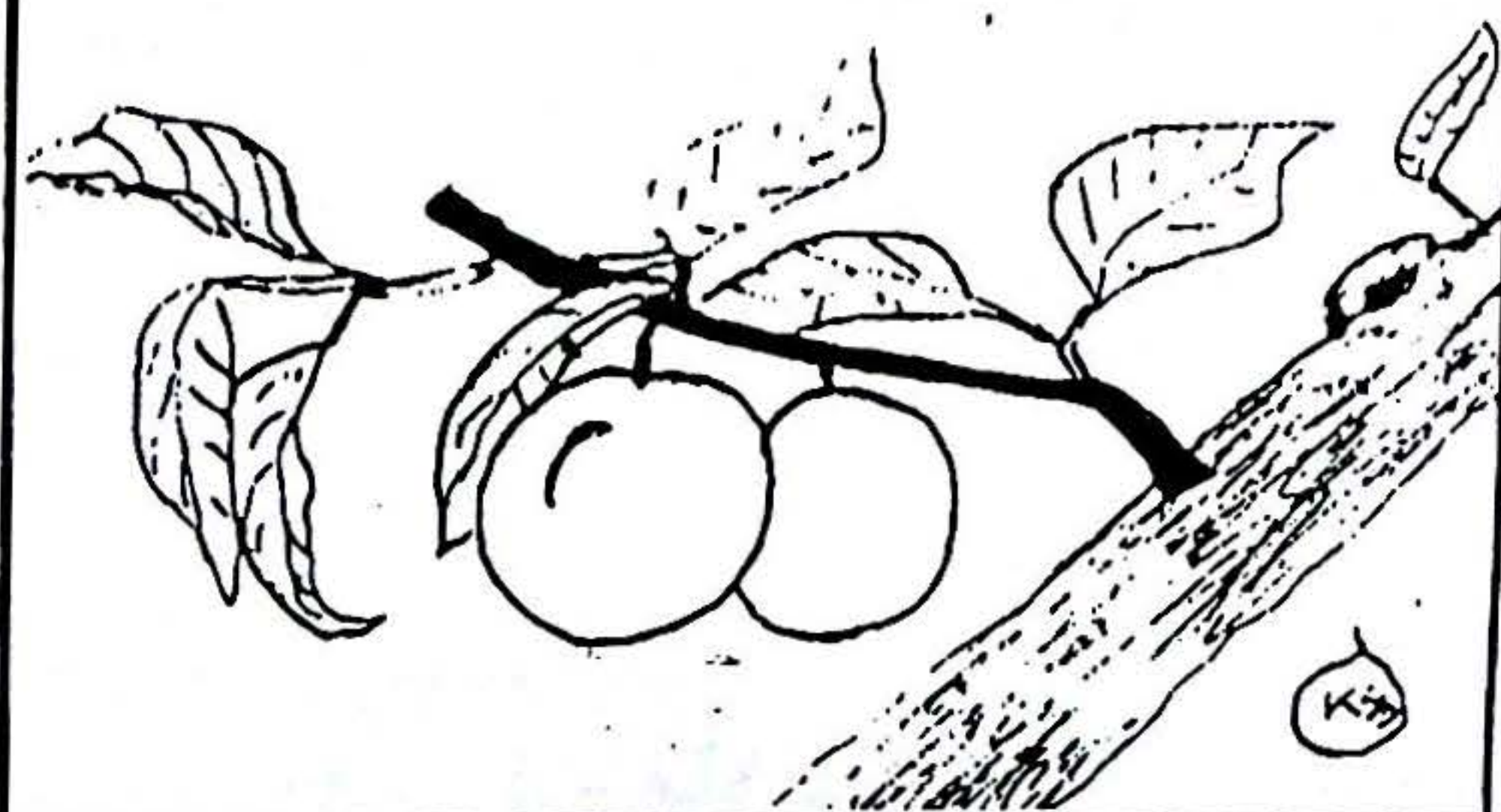
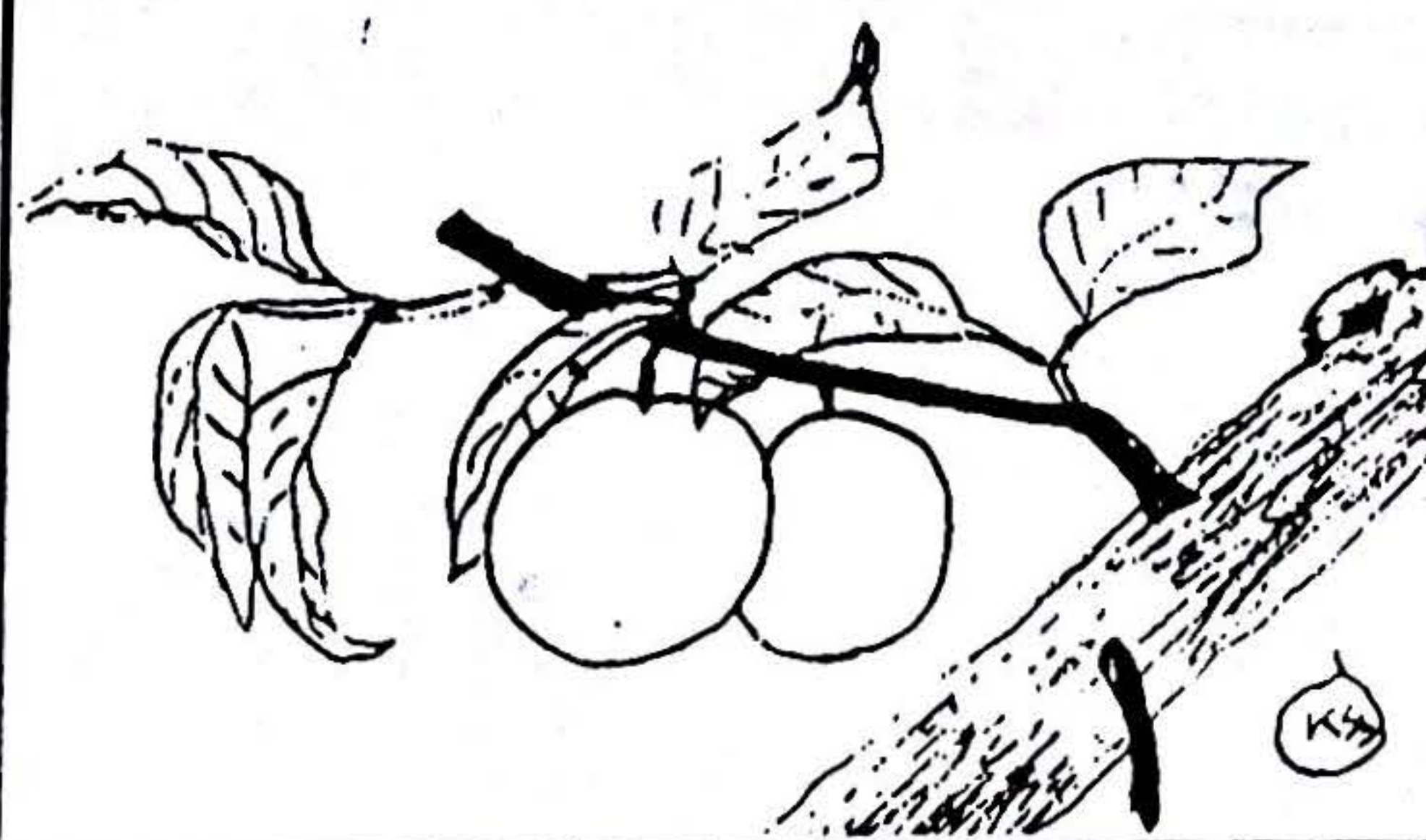
Attitudes du malade

Il est fortement recommandé de rendre visite aux malades en vertu de la parole du Messager (PSL) rapporté par Ali (RA) : "Il n'y a pas un musulman qui rende visite à un musulman malade dans la matinée sans que 70.000 anges n'invoquent la miséricorde divine sur lui jusqu'au soir. Et s'il lui rend visite dans la soirée, 70.000 anges invoquent Dieu pour lui jusqu'au matin et il aura le kharif (genre de fruits) au Paradis" (Tirmizi).

Le musulman ne doit pas se souhaiter la mort en cas de maladie. Le prophète entra un jour chez A' Abass, son oncle, qui souffrait et souhaitait la mort. Si tu es bienfaiteur, augmente ta bienfaisance. C'est meilleur pour toi. Si tu as péché et tu tardes à mourir, tu endureras plus et c'est mieux pour toi. Tu cesseras de faire des péchés. (Ahmed, Muslm).

Tientoré Tiégo

LES 5 DIFFERENCES



Solutions

1 - Feuille supérieure 2 - Grosse pomme 3 - Feuille sur la pomme 4 - Partie supérieure du tronc 5 - Partie inférieure du tronc

Solution des jeux précédents

Mot caché N° 018 : MEDIA

Mots croisés N°018

Croisement N° 006

	1	2	3	4	5
I	A	C	E	R	E
II	R	O	L	E	S
III	Q	U	A	N	T
IV	U	R	N	E	
V	E	S		S	I

D	A	P	C		
B	O	R	D	E	R
S	H	E	M		
C	A	M	E	S	C
G	R	E	I		
D	E	F	E	N	D
S	R	E	G		

Sharif Souley

"Football"

AILES - ARBITRE - ARRIERE - ATTAQUANT - AXE - BALLON - BUT - DÉFAITE - DÉFENSE - DUEL - FAUTE - GARDIEN - JEUX - LATÉRAL - LOBE - LUTTE - MILIEU - PENALTY - SIFLE - TERRAIN - TIR - TOUCHÉ

Mot de 3 lettres

Mot caché N°019

D	T	N	A	U	Q	A	T	T	A
U	E	S	N	E	F	E	D	C	R
E	R	F	E	H	C	U	O	T	B
L	R	L	A	T	E	R	A	L	I
G	A	R	D	I	E	N	A	O	T
N	I	X	L	U	T	T	E	B	R
O	N	I	E	X	U	E	J	E	E
L	M	P	E	N	A	L	T	Y	L
A	N	T	E	L	F	F	I	S	I
B	U	T	E	R	E	I	R	R	A

Croisement N° 007

Complétez les mots avec les lettres suivantes :

A - C - E - E - E - I - L - N - N - P - U - U

	A		A		A		R	
I		S		C		T		R
	N		P		C		G	
C		M		L		T		F
	L		Y		B		O	
D		F		R		A		T
	R		R		E		S	

Mots croisés N°019

Horizontalement

I - Outils pour degrossir le bois - II Petit Loir noir. III - Capable de IV - Indique l'intensité d'un adjectif V - Ancienne ville d'Italie

Verticalement

I - Pièce de vaisselle - 2 - Maladie de "Hansen" - 3 - Société coopérative en URSS - 4 - Acte de penser (en philosophie) - 5 - Indique une liaison.

	1	2	3	4	5
I					
II					
III					
IV					
V					

RAMADAN 1998 :

Sous le signe du renforcement de la solidarité envers les nécessiteux

Le Samedi 17 Janvier 1998, la Fondation Omar Ben Khattab a initié, en collaboration avec l'AEEMB, une visite aux malades du Centre Hospitalier Yalgado Ouedraogo. Au cours de cette visite, près d'une quinzaine de frères membres & sympathisants de ces deux associations se sont rendus tour à tour au service de la Pédiatrie, en pneumo-psyso, en psychiatrie, et aux urgences chirurgicales.

Cette visite, en ce mois de Ramadan, fut l'occasion pour les frères de traduire toute leur solidarité et leur sympathie aux patients par des dons de savon, de sucre et d'huile.

Ayant de prendre congé de la centaine de malades à qui ils ont rendu visite, les frères leur ont formulé des souhaits de prompt rétablissement.

Toujours dans les cadre de leurs oeuvres de charité, la Fondation Omar Ben

Khattab et l'AEEMB organisent du 28 au 29 Janvier une collecte et une redistribution de la Zakat El Fitr au profit des nécessiteux.

A cet effet, il est demandé aux personnes désirant apporter leur contribution (en espèce ou en nature) à cette action humanitaire, qu'elles peuvent le faire au siège de l'AEEMB et aux dates ci-dessus indiquées.

La Fondation